



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Radios associatives

Question écrite n° 48932

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation des radios associatives de proximité. Il lui rappelle que, suivant les propos récents du CSA, les fréquences de la bande FM seraient mises en vente aux enchères. Or, les radios associatives de proximité, si elles jouent un rôle important dans la vie locale, n'ont pas les capacités financières nécessaires à de telles acquisitions et craignent pour leur survie. Il lui indique que ces radios, ayant eu connaissance de la volonté du Gouvernement de modifier la loi Carignon, souhaitent vivement que soit créé à côté du secteur public et du secteur commercial existants un secteur « communication sociale de proximité », regroupant toutes les radios associatives. Leurs prérogatives étant définies sur le seul plan législatif, elles pourraient alors obtenir une réserve de fréquences. Il lui demande quelles suites il entend donner à cette requête.

Données clés

Auteur : [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48932

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1016